

AVIS AUX PORTEURS

Mise en conformité avec les dispositions du Règlement européen (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »)

Le Règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») entrera en application le 10 mars 2021.

Ce règlement vise à établir un cadre européen pour faciliter les investissements durables en prévoyant des obligations de transparence dans la documentation juridique des fonds.

En application de l'article 6 de ce règlement, l'ensemble de nos fonds doit désormais décrire la façon dont le risque de durabilité est pris en compte dans les décisions d'investissement et son impact éventuel sur la rentabilité des fonds.

A ce titre, vous trouverez en annexe la liste des fonds qui intègrent uniquement ce risque de durabilité dans leur documentation juridique. Ce risque est le suivant :

« **Risque de durabilité** » : un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Cette modification entre en vigueur le 10 mars 2021.

Par ailleurs, nous vous précisons que le règlement SFDR définit deux catégories de produits :

- Les produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (produits dits « article 8 ») et ;
- Les produits qui ont pour objectif l'investissement durable (produits dits « article 9 »).

Nous vous informons que les fonds listés en annexe ne sont pas concernés par ces deux catégories.

Les autres dispositions de la documentation juridique restent inchangées.

Le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et le prospectus peuvent vous être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

OSTRUM ASSET MANAGEMENT
43 avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS
E-mail : contact@ostrum.com

ANNEXE : LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CETTE MODIFICATION

ALMA GESTION 9
CNP ASSUR IXIS CRÉDIT
CNP ASSUR NAM ACTIONS EUROPE
CNP ASSUR SMALL CAP
CNP COURT TERME
CNP MOYEN TERME
FUNDY O
GALAXIE OBLIGATAIRE 2
REAUMUR ACTIONS